

---

## **INSCRIPTIONS AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS JEUNESSE ET SPORTS - SESSION 2021 -**

---

Le registre des inscriptions aux concours de recrutement des personnels jeunesse et sports de la session 2021 ci-dessous est ouvert :

**du vendredi 05 mars 2021 à partir de 12h00 au vendredi 02 avril 2021 à 17h00  
(heure de Paris).**

Sont ouverts les concours suivants :

**- Professeurs de sport**

- ✓ Concours externe option conseiller d'animation sportive
- ✓ Concours Externe option conseiller technique sportif (options : basket-ball, équitation, football, gymnastique, handball, lutte, natation, rugby, ski, tennis de table, voile, volley-ball)
- ✓ Concours Interne option conseiller d'animation sportive

**- Professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau**

**- Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse**

- ✓ Concours externe (spécialités : Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires ; Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives ; Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives)
- ✓ Concours interne (spécialités : Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires ; Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives ; Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives)
- ✓ 3ème concours (spécialités : Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires ; Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives ; Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives)

**- Inspecteurs de la jeunesse et des sports**

- ✓ Concours externe
- ✓ Concours interne

**Les inscriptions** se feront uniquement sur internet à l'adresse suivante (*via l'application Cyclades*) :

[https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?  
codeER=A33&domaine=ATE](https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A33&domaine=ATE)

**L'inscription se déroule en trois étapes :**

- 🕒 La création et l'activation d'un compte utilisateur avec une adresse mail active ;
- 🕒 L'inscription ;
- 🕒 L'édition de la confirmation d'inscription

En fin d'inscription un récapitulatif d'inscription s'affiche. Un numéro d'inscription est alors donné. Votre numéro candidat est celui qui vous a été attribué lors de la création de votre compte utilisateur. Le candidat doit obligatoirement vérifier les données affichées dans ce récapitulatif.

A l'issue de votre inscription, vous recevrez par mail votre notification, qui vous informera que des documents sont disponibles dans votre « **espace candidat** ». Le lien d'accès au « portail candidat » vous sera également indiqué.

Votre récapitulatif d'inscription doit être accompagné de toutes les pièces mentionnées au recto de ce document.

Pour le concours de CEPJ externe, le dossier d'inscription devra être accompagné de la fiche individuelle de renseignements pour les titulaires d'un doctorat.

Pour le concours interne et le troisième concours de CEPJ, le dossier d'inscription sera accompagné du dossier de présentation

Pour le concours de professeurs de sports, le dossier d'inscription devra être accompagné du dossier relatant le parcours professionnel du candidat

### **Informations complémentaires :**

Le calendrier de la session, les conditions d'accès aux concours et le détail des épreuves seront très prochainement consultables sur <https://www.education.gouv.fr/> dans la rubrique "métiers et ressources humaines"

Les arrêtés autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture des concours sont parus au journal officiel du 5 mars 2021